

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 64 (1928)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉDUCATEUR

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

SOMMAIRE : ALBERT CHESSEX : *L'éducation nouvelle en Autriche. — Extraits.* — LES FAITS ET LES IDÉES : *Critique du mouvement d'école active sous forme de conclusions. — De Fribourg. — L'école zurichoise. — La loi scolaire allemande. — Au Pérou.* — VARIÉTÉ : F. MEYER : *Les humbles.* — PARTIE PRATIQUE : *Extraits du Bulletin de la Société pour la diffusion de l'énergie électrique.* — LES LIVRES : *Aux Anciens. — La Nouvelle Semaine artistique et littéraire. — Divers.*

L'ÉDUCATION NOUVELLE EN AUTRICHE

L'école active est en marche. A la suite des théoriciens, des novateurs encore clairsemés vont de l'avant, mais la masse reste toujours sur l'expectative, et, sauf quelques exceptions, les autorités scolaires font de même. Aussi le livre de M. Robert Dottrens vient-il à son heure dire aux chercheurs qu'ils sont sur la bonne voie, encourager les timides et donner confiance aux autorités¹.

M. Dottrens, en effet, a été instituteur pendant plusieurs années, et sa charge actuelle de directeur d'écoles publiques lui fait un devoir d'être circonspect et de ne pas lancer dans des entreprises inconsidérées les classes qui lui sont confiées. C'est ce qui donne tant de prix à son ouvrage. D'autre part, son livre est tout le contraire d'un reportage rapide et superficiel. M. Dottrens a passé en Autriche plus de six mois aux seules fins d'en étudier à fond le système scolaire. Cette documentation solide, ses qualités reconnues de travail, de conscience et de probité confèrent à son témoignage une autorité indiscutable.

On prétend parfois que chaque pays doit posséder ses propres méthodes d'enseignement, adaptées à sa mentalité comme à ses besoins, et que l'on peut dès lors ignorer avec sérénité ce qui se passe en dehors de nos frontières. Sans nier qu'il y ait dans cette opinion quelque parcelle de vérité, nous nous demandons ce qu'il adviendrait d'une nation qui appliquerait ces principes à la science, à l'industrie ou à l'agriculture. N'est-il pas évident que si l'école ne doit pas copier servilement les méthodes étrangères, elle ne peut les ignorer ou les dédaigner ? En matière scolaire, Vienne est

¹ Robert DOTTRENS. *L'Education nouvelle en Autriche*. Préface de M. Pierre Bovet. 1 vol. in-16 de 204 pages, 3 fr. Collection d'actualités pédagogiques. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel et Paris.

aujourd'hui à la tête des nations et il serait insensé de faire fi de son exemple.

On sait quelles raisons impérieuses ont poussé l'Autriche d'après guerre à rénover son instruction publique. Il ne s'agissait plus de préparer des sujets fidèles, ouvriers dociles ou fonctionnaires obéissants. Il fallait former des citoyens. D'autre part, le pays était ruiné et il ne pourrait vivre qu'en produisant beaucoup et en produisant bien. C'était « une question de vie ou de mort pour lui d'avoir une main-d'œuvre intelligente et qualifiée. C'est à l'école, encore, que l'on demanda de préparer ces artisans du réveil économique, ces ouvriers des industries d'exportation à rénover ou à créer, ces paysans aptes à exploiter plus rationnellement la terre. »

» La tâche de l'école est donc double : elle doit affermir le régime républicain et devenir elle-même le premier instrument du redressement économique. »

La fin de la guerre a vu naître dans tous les pays des projets de rénovation pédagogique qui sont restés presque partout... des projets. L'Autriche seule a réalisé une œuvre profonde, solide et durable. C'est qu'il s'est trouvé à la tête de ce pays des hommes animés d'un grand enthousiasme et d'une volonté qu'aucun obstacle n'arrête. Quel entraîneur d'hommes, par exemple, que cet Otto Glöckel, fils d'instituteur, lui-même instituteur révoqué à cause de ses idées politiques, et qui devint l'âme de toute la réforme ! Mais ce qui paraît peut-être plus admirable encore, c'est l'unanimité des maîtres, cette volonté commune de rénovation, cette persévérance dans l'œuvre entreprise. « Allez visiter, dit M. Dottrens, non pas une classe, mais plus de 2500 dans lesquelles un corps enseignant admirable éduque 75 000 enfants selon les données de la psychologie et de la pédagogie expérimentales. Nous recueillerons ensuite vos impressions ! — Utopie, dites-vous ? — Allez au pays d'utopie... le chemin qui y conduit sera votre chemin de Damas. » — « Notre orgueil et notre joie, disait Otto Glöckel à l'auteur, c'est de pouvoir montrer toutes nos classes. Nous n'avons point d'écoles à cacher : allez partout et jugez ! »

Il semble souvent, dans tel ou tel de nos cantons, que l'on ait grand peur de voir les maîtres jouer un trop grand rôle dans l'école. « Il ne faut pas, dit-on, que l'école devienne la chose des instituteurs... » L'Autriche d'après-guerre n'a pas cette phobie, et il ne semble pas qu'elle ait à s'en repentir. « Le premier travail que Glöckel entreprit au ministère fut de réorganiser entièrement les services confiés à sa direction. Les juristes ignorant tout des questions

d'enseignement furent remplacés par cette pléiade de techniciens éprouvés et de pédagogues compétents qui composèrent la fameuse « Division des réformes » (*Reformabteilung*). Il y a plus. A Vienne, l'autorité supérieure de l'enseignement est le Conseil scolaire, dont l'élément pédagogique forme *les deux tiers*. Dans le reste du pays, chaque commune possède une Commission scolaire et *l'instituteur en fait partie de droit*. On voit que dans ce domaine aussi nous avons quelque chose à apprendre de l'Autriche.

Je ne prétends point résumer ici le beau livre de Robert Dottrens. Il faut le lire, et cet article n'a pas d'autre but que d'attirer sur cette œuvre l'attention de nos collègues. Ils y trouveront non seulement les grands principes de la réforme autrichienne, mais aussi quantité de détails pratiques dont ils pourront faire leur profit.

En un raccourci remarquable, M. Dottrens rappelle l'erreur commise par l'école traditionnelle : « Il y a mieux à faire, dit-il, qu'à enseigner les enfants en leur inculquant un savoir tout préparé, et le but dernier de l'école n'est pas d'apprendre afin de pouvoir bien réciter. L'enfant est un enfant, un être spécial dont le ressort essentiel est l'activité et qui ne fait bien que ce qui procède chez lui d'un besoin ou d'un intérêt. »

Quant aux principes qui sont à la base de toute la réforme viennoise, ils ne sont pas nouveaux. Le mérite de nos collègues d'Autriche n'est pas de les avoir découverts, mais de les avoir appliqués. C'est le principe du travail, le principe du milieu immédiat et le principe de concentration.

Le *principe du travail*, c'est celui qui s'exprime dans les termes d'école active ou d'*Arbeitsschule*.

Quant au *principe du milieu immédiat*, proclamé depuis longtemps mais appliqué parcimonieusement en général, M. Dottrens le définit comme suit : « Ce principe, c'est celui de la vie. Toute l'activité scolaire s'exerce dans la réalité vivante qui change à chaque heure, déroutant les prévisions les plus savantes, obligeant sans cesse le maître à rectifier son enseignement, à confondre sa tâche aux demandes toujours nouvelles des petits. »

Principe de concentration, enfin. C'est celui que nous croyons appliquer quand nous rattachons à une leçon dite de fond un certain nombre d'exercices dits d'application. Cette concentration herbartienne vaut mieux que rien, sans doute, mais elle ne saurait suffire. Elle s'accommode fort bien de l'horaire traditionnel, cependant si néfaste. Non, ce qu'il nous faut, à nous Romands

comme aux Viennois, ce sont les centres d'intérêt. Voilà la réforme essentielle, celle qui entraînera toutes les autres. Notez que le Département vaudois de l'Instruction publique vient précisément de mettre l'étude des *centres d'intérêt* au programme des prochaines conférences de district du corps enseignant primaire. C'est un signe des temps.

Il m'est impossible de donner ici la substance de tous les chapitres du livre. Je ne dirai rien de l'enseignement secondaire et de l'école unique, ni des jardins d'enfants, ni de la culture physique qui tient à juste titre une si grande place à Vienne, ni de l'enseignement des différentes disciplines, ni des classes d'arriérés, ni de l'orientation professionnelle, ni de la formation des maîtres (qui incombe à l'Université, les écoles normales ayant été fermées), ni du self-government, ni de l'école et la famille. Mais cette énumération très incomplète des matières laissées de côté suffit à montrer la richesse et la variété du livre.

Je ne veux pas terminer cet article sans avoir insisté sur un point capital. Le travail fécond exige des classes peu chargées. Ce sera un des plus beaux titres de gloire de la ville de Vienne d'avoir, au milieu des pires difficultés financières, conservé tous ses maîtres, alors que le nombre des enfants avait diminué du 47 %. Cela permit de faire des classes de 30 élèves, condition essentielle du succès de la réforme. Là aussi nous avons — nous Vaudois en particulier — beaucoup à apprendre de l'école viennoise.

La Société pédagogique romande organise un voyage à Vienne pour les prochaines vacances de Pâques. Le Grand Conseil zuricois vient de voter un crédit de 2000 francs pour permettre au Conseil scolaire de Zurich d'étudier sur place la réforme viennoise. Réjouissons-nous de ces heureux présages et souhaitons beaucoup de lecteurs au livre de Robert Dottrens. Il en vaut la peine.

ALBERT CHESSEX.

EXTRAITS DE L'« ÉDUCATION NOUVELLE EN AUTRICHE »

par Robert Dottrens.

La tâche sociale de l'école. — Ce n'est pas du jour au lendemain que la démocratie peut s'instaurer dans un Etat où hier encore les différentes classes sociales étaient nettement séparées les unes des autres. Pour faire vivre la république, pour éveiller, au cœur de tous, les sentiments d'égalité, il y a lieu de fondre les classes les unes dans les autres, de permettre à la génération de demain de faire tomber les barrières. Cet apprentissage de la vie collective et du respect mutuel incombe à l'école. Plus longtemps celle-ci pourra faire vivre, côte à côte, en bons camarades, les enfants des milieux divers, et mieux ceux-ci, devenus adultes, seront à même de se comprendre, de s'estimer, de réaliser l'unité nationale.

La démocratie doit veiller à la formation d'une élite. L'égalité des droits du citoyen n'est qu'un mot, si le privilège de l'instruction supérieure ne devient pas l'apanage de tous ceux qui en sont dignes. Il faut donc permettre à tous les enfants capables de faire des études aussi complètes que possible. C'est le meilleur moyen de barrer la route à tous ceux qui, par des moyens de fortune — le mot est à double sens, peut-être — occupent dans la société des positions auxquelles leur seule valeur personnelle les empêcherait de prétendre.

L'unité de l'enseignement doit être assurée aussi longtemps que les différences d'aptitudes des élèves ou la nécessité de la spécialisation n'en justifient pas l'abandon. Le plan nouveau établit donc l'école unique jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. (*Les principes*, p. 31-33.)

Le principe de concentration. — Les enfants sont-ils livrés à leur bon vouloir, à leur désir qui est souvent celui de ne rien faire ? Comment donne-t-on les leçons, quel est l'horaire ?

Les écoles viennoises se sont libérées de la tutelle de l'horaire. L'enseignement est un tout que ne saurait interrompre sans dommage la sonnerie revenant à intervalles réguliers.

Comment, un élève est en train de raconter à ses petits camarades un incident qui les captive et vous voudriez, parce qu'« il est l'heure », mettre fin à cette tension des auditeurs qui ne cessent, chacun à son tour, de placer un petit mot dans l'affaire ? Ici, une classe s'acharne à résoudre une question embarrassante qu'un maître habile a lancée au cours d'un entretien ; il faudrait arrêter l'effort de recherche pour passer à autre chose parce que la grande aiguille de l'horloge a achevé, une fois encore, sa course circulaire ?

Non ! ce n'est plus l'heure qui fixe la fin de la leçon, c'est la nécessité psychologique. L'enseignement est un tout, répétons-nous, *Gesamtunterricht*. La division en branches d'études est une erreur qu'il faut abandonner parce qu'elle empêche l'enfant de donner tout son effort : un quelconque sujet d'études ne relève-t-il pas de plusieurs ordres de connaissances ?

C'est le principe de concentration dont Decroly s'est fait depuis longtemps le champion. Ce principe s'oppose à toute spécialisation hâtive, à toute découpe arbitraire. Un incident de la vie quotidienne a éveillé l'intérêt pour telle ou telle question ? Ou bien, plus souvent, le maître a suggéré un sujet que lui dictaient les circonstances ? On travaille là-dessus aussi longtemps que l'intérêt ne faiblit pas : un jour, une semaine, deux ! qu'importe, puisqu'on est sûr que tant qu'il y a intérêt, il y a recherche personnelle de l'enfant, effort, travail !

(*La méthode*, p. 44-45.)

Ecriture. — Cet enseignement a été totalement transformé. Le but que l'on se propose est de faire acquérir à tous les élèves une écriture courante, lisible et personnelle.

Dès 1920, on a recherché dans les classes d'expérience en quoi les systèmes différents de réglure, dans les cahiers, pouvaient favoriser l'apprentissage de l'écriture : une ligne, deux ou quatre. La comparaison des travaux recueillis montra que les moins satisfaisants provenaient d'élèves ayant utilisé la réglure à quatre lignes (deux indiquant la hauteur du corps de l'écriture, une ligne supérieure et une inférieure marquant la grandeur des lettres dépassant ce corps). Les meilleures copies furent obtenues avec la réglure simple (une ligne),

mais on remarqua que les enfants les moins doués s'accommodaient mieux d'un papier non ligné. Un second essai tenté avec des feuilles sans réglure réussit pleinement et dès lors tous les travaux ont eu lieu sur du simple papier blanc.

L'enfant, avec ce système, a beaucoup plus de liberté. Il s'accoutume très vite à la forme régulière et à l'horizontalité. Chacun peut prendre la grosseur d'écriture qui lui convient et qui est si variable d'un élève à l'autre ; chacun établit à sa façon les rapports de grandeur entre les lettres.

Autre avantage : on préserve les yeux des enfants qui ne sont plus astreints à forcer leur attention sur des lignes dont l'impression est peu apparente. L'écriture droite assure par ailleurs une meilleure tenue du corps.

On a donc introduit un enseignement de l'écriture sans aucune réglure, tel que l'avait préconisé, il y a vingt-cinq ans, le directeur Emmanuel Bayr, de Vienne.

... Autre réforme : Les plumes métalliques à pointes acérées ne sont plus utilisées ; leur usage est interdit. On ne se sert que de plumes douces à extrémité large. Leur emploi est plus facile, il permet une écriture plus libre, moins crispée.

Il n'y a donc aucune normalisation. (*Le plan d'études*, p. 51-53.)

La promenade scolaire. — En général, tout le matériel d'enseignement, par quoi nous entendons aussi bien les objets que les observations et les expériences, est recueilli au cours de la promenade scolaire. L'excursion a pris à Vienne un développement extraordinaire : une demi-journée, au moins, lui est réservée chaque semaine ; en plus, quatre fois par année, les classes reçoivent gratuitement des billets de tramway qui permettent d'atteindre un but plus éloigné et la promenade dure toute une journée.

C'est une surprise pour l'étranger que de voir le nombre de bambins qui déambulent par les rues sous la conduite de leurs maîtres. Quelquefois, c'est cinq, dix, vingt classes que l'on rencontre sur son chemin, chacune ayant sa préoccupation propre, chaque élève notant les observations qu'il fait, les explications que le maître donne. Les musées sont mis à contribution de façon toute spéciale, ils ouvrent leurs portes à ce petit monde turbulent qui vient apprendre à utiliser les richesses qu'ils contiennent.

La promenade scolaire n'est pas une flânerie en plein air, c'est le moment le plus important de la leçon et c'est là qu'il faut discipliner son attention, ouvrir ses yeux et ses oreilles pour pouvoir, en classe, demain et les jours suivants, apporter sa part personnelle, être capable de donner un compte rendu fidèle de l'exposition. Le maître, en effet, demandera tant de choses : le but, la direction suivie, le quartier traversé, la durée de la course, l'état du ciel, les observations recueillies : arbres, fleurs, animaux, gens ; les petits incidents, amusants ou regrettables, les impressions, les souvenirs. Quel matériel ! quelle richesse ! Comme chacun en classe est pressé de dire tout ce qu'il a sur le cœur, comme tous s'empressent à l'ouvrage que propose le maître ! Quel intérêt et quelle vie ! C'est la réalisation de l'école pour la vie.

Tant que l'on n'aura pas épuisé le matériel recueilli, on travaillera le même sujet d'études. Parfois, il faudra recommencer la promenade pour mieux

observer un fait, résoudre des affirmations contradictoires, revoir avec plus de détails un animal, un monument peut-être, auquel la classe s'intéresse soudain plus particulièrement. (*La classe et la leçon*, p. 65-66.)

Contrôle. — Comment le maître travaille-t-il dans sa classe ?

Nous avons souvent de la peine à croire à la méthode des centres d'intérêt parce que nous nous représentons immédiatement les inconvénients pratiques qu'elle entraîne : tel enseignement ne va-t-il pas être avantagé au détriment de tel autre ? Ne risque-t-on pas de se leurrer quant à l'intérêt manifesté par les enfants ? Va-t-on se laisser entraîner par eux dans des chemins de traverse et perdre du temps ?

Il est certain qu'il faut là une organisation spéciale du travail et un contrôle qui permette à temps d'éviter les erreurs.

Pratiquement, on procède de la manière suivante : au début de l'année, le maître soumet à son inspecteur la liste des sujets qu'il a l'intention de traiter, en se bornant pour chacun d'eux à passer en revue la matière que le plan d'études assigne à la classe qu'il dirige.

La création de communautés de travail entre maîtres de classes de même degré a grandement facilité l'élaboration de ces plans annuels. Aujourd'hui, sept ans après la première expérience, on est arrivé à avoir, pour chaque année, des séries de sujets qui sont apparus comme correspondant le mieux à l'intérêt des enfants de tel ou tel âge, à leurs besoins et à leur développement intellectuel. Des ouvrages de valeur ont été publiés qui permettent aux maîtres de s'orienter et de choisir.

L'acceptation par l'inspecteur du plan de travail proposé ne lie pas définitivement le maître, qui conserve toute liberté : un sujet, au lieu d'être étudié dans l'espace d'une semaine, comme il avait été prévu, durera quinze jours, un mois, peut-être, parce qu'un événement fortuit lui aura donné un relief spécial. Comment contrôler, alors ? Par un moyen fort simple : à la fin de la semaine, le maître indique dans le « livre de classe » le travail qu'il a effectué. Ce livre est vu et signé par le directeur qui s'assure par là de la marche normale des études. (*La classe et la leçon*, p. 63-65.)

Projections. — La projection de diapositives n'est pas seulement prétexte à un exposé du maître ni une heure de délassement pour les enfants. Il s'agit là d'une leçon : les élèves, dans la salle spéciale réservée à cet enseignement, viennent classe après classe et prennent place dans les banes. Une lumière diffusée permet de prendre des notes pendant la projection. Chaque cliché donne lieu à une observation personnelle, à une discussion, à des questions, à une véritable étude. On projette peu de clichés, mais chacun d'eux donne l'occasion d'acquérir une connaissance nouvelle. (*Les moyens d'enseignement*, p. 85-86.)

Les inspecteurs. — La loi du 14 mai 1919 a apporté une réforme heureuse : elle stipule qu'un inspecteur ne peut être choisi que dans l'ordre d'enseignement qu'il devra contrôler et où, par conséquent, il a fait sa carrière. Ainsi, un inspecteur primaire n'est choisi que parmi les instituteurs primaires, alors qu'autrefois l'inspection était assurée par des fonctionnaires ignorant tout

du milieu dans lequel ils venaient exercer leurs nouvelles fonctions. (*Administration et inspection des écoles*, p. 31.)

Le corps enseignant. — La ville de Vienne comptait, en 1914, 237 000 enfants en âge de scolarité obligatoire. Ce nombre est tombé, en 1927, à 127 000, soit une diminution de 110 000 enfants, tragique dans sa réalité. En 1914, 8600 instituteurs étaient en activité de service ; en 1927, 6650. On remarquera tout de suite le manque de proportion de ces quatre nombres.

De tous les Etats de la Confédération autrichienne, Vienne est le seul qui se soit refusé à licencier le personnel enseignant devenu disponible.

... Une première mesure prise fait honneur à Vienne, seule ville, seul Etat, peut-être, qui, au lendemain de la guerre, n'ait pas sacrifié la génération de demain : on diminua de moitié le nombre des élèves dans les classes, la moyenne tomba de 44 à 29, ce qui permit un travail pédagogique dans des conditions normales.

... Un statut du personnel enseignant, établi en accord avec lui, a été adopté en 1923.

Il stipule la nomination définitive après une période de deux ans, fixe les dispositions relatives à l'égalité des droits entre instituteurs et institutrices, règle les questions de salaires et les conditions de mise à la retraite (après 35 ans de service avec une pension de retraite équivalente au 90 % du dernier gain).

Par ce statut, le personnel enseignant est placé dans la seconde catégorie des traitements, immédiatement après celle des chefs de service et des employés supérieurs. Un gros effort a été fait pour donner aux instituteurs une situation matérielle en rapport avec les exigences de leur préparation professionnelle et de leur mission sociale.

De tous les Etats autrichiens, Vienne est celui qui rétribue le mieux son personnel enseignant : actuellement les maîtres primaires supérieurs payés par la ville reçoivent des salaires plus élevés que ceux des maîtres secondaires qui émargent au budget de la Confédération.

... Le système de qualification est transformé. Autrefois, les notes de service étaient secrètes et servaient à la constitution de dossiers dont l'instituteur ignorait le contenu ; aujourd'hui, elles sont remises à chacun. L'inspecteur, à la fin de l'année, indique sur un formulaire spéciale le jugement qu'il porte sur le travail accompli : bon, suffisant, insuffisant. Le maître contresigne le formulaire. S'il estime la qualification injuste, il possède un droit de recours par-devant une commission paritaire formée comme suit : trois membres du corps enseignant, un désigné par l'instituteur lui-même, deux délégués du personnel pour le représenter dans cette commission ; un quatrième membre, le président, peut être choisi au dehors.

La note « insuffisant » entraîne l'arrêt des augmentations de service et la mise à la retraite si elle se reproduit l'année suivante. (*Situation morale et matérielle du personnel*, p. 153-156.)

Pas de notes, pas de classement. — L'habitude du travail collectif qui va se développant jusqu'à la constitution de la communauté scolaire supprime les dangers de l'émulation d'élève à élève que nous connaissons encore en

Suisse et ailleurs : plus de notes, sources de disputes, d'envie et de découragement ! Plus de ces carnets scolaires imaginés, dit-on, pour favoriser les rapports de la famille et de l'école et qui, trop souvent, à la fin de la semaine, vont assombrir l'atmosphère du foyer !

C'est en lui-même que l'enfant trouve la récompense de son travail ou éprouve le sentiment de sa faute. Plus de prix ou de certificats pour satisfaire à chaque fin d'année la vanité des parents et fausser encore davantage la conception qu'ils se font de l'école. Deux fois par an, à la fin du semestre, un bulletin est remis à l'élève. Une appréciation est indiquée pour chaque branche : très bien, bien, suffisant, insuffisant. C'est tout ! Pas de classement. Parents et maîtres, aussi souvent qu'ils le désirent, se rencontrent et échangent leurs vues au sujet de la conduite et du travail de l'enfant. (*L'éducation personnelle*, p. 173.)

Solidarité. — Ce n'est plus une faute punissable d'aider un camarade ou de se prêter un appui mutuel en face d'une difficulté ; bien au contraire, la classe est une, les enfants prennent conscience de travailler non plus pour le maître, mais pour la petite société dont ils font partie. Très vite se développent en eux des sentiments nés d'une conception tout autre du travail fait en classe. Si un élève est paresseux, ce n'est pas seulement à lui-même qu'il porte préjudice mais aussi à la classe qui sait le lui faire sentir. (*Education sociale*, p. 176-177.)

LES FAITS ET LES IDÉES

Critique du mouvement d'école active sous forme de conclusions.

« Omnia probate ; quod bonum est tenete ».

Résumer en quelques propositions rigides et définitives la pédagogie de l'école active serait une tentative illusoire ; car cette méthode est encore en pleine formation et n'a été ni assez longuement ni assez généralement expérimentée ; ensuite elle accorde à la personnalité de l'élève et à celle du maître une si large liberté que les formules limitatives seront toujours trop étroites.

Néanmoins l'examen approfondi du mouvement de l'école active permet de formuler les quelques conclusions suivantes solidement établies :

1. L'école active applique systématiquement et étend à toute la vie scolaire les efforts de tout bon maître pour obtenir la collaboration active des élèves.

2. Elle fait en particulier appel, non seulement à l'activité physique et spécialement au travail manuel, mais aussi et surtout à l'activité intellectuelle, spontanée de l'élève pour atteindre le but éducatif.

3. Elle utilise plus totalement le dessin comme moyen d'expression et d'élaboration.

4. Elle constitue le développement naturel des méthodes scolaires en conformant plus fidèlement le travail de l'éducateur aux lois de la croissance psycho-physiologique de l'élève.

5. L'éducation suivant les méthodes d'école active exige une sérieuse préparation du maître ou la rééducation du maître habitué aux méthodes traditionnelles.

6. L'école active se concilie avec une organisation suffisamment uniforme

de nos écoles ; une marche régulière de l'enseignement et un programme gradué. Le plan d'études fixera un programme minimum, fondamental, base d'un programme développé suivant la mesure de la classe actuellement dirigée.

7. L'école active inclut les exercices d'entraînement pour l'acquisition d'habitudes psychiques ou de technique et cultive la mémoire ; car « l'exercice des aptitudes est soumis à un ordre logique déterminé par la nature des difficultés à surmonter, la dépendance des notions et des aptitudes entre elles et les lois de la mémorisation ».

8. L'école active continue à vouer tous ses soins « à l'éducation collective sur la base des aptitudes moyennes que nous sommes en droit d'attendre de chaque élève, tout en favorisant partout où c'est possible le développement des aptitudes personnelles ».

9. Elle transmet à la jeune génération le dépôt des vérités religieuses et morales, la culture littéraire et scientifique du passé.

10. L'usage du manuel clair et précis, judicieusement illustré, est subordonné aux exigences de la méthode.

11. La réalisation de l'école active n'est guère possible dans les classes trop nombreuses.

12. Le contrôle du travail de l'élève par le maître et l'appréciation de la marche de la classe par les autorités scolaires doit se mettre à l'unisson des méthodes d'école active.

De la coupe aux lèvres !

(L'Ecole primaire, *organe de la Société valaisanne d'Education*, 30 décembre 1927.)

De Fribourg : A l'égard des nouveautés qu'on prône à Vienne, à Locarno, à Genève, à Berlin, notre tâche, si elle est suffisamment claire dans ses lignes directrices, est plus complexe et plus délicate dans l'application concrète. Avons-nous à nous constituer en champions des méthodes d'autrefois et d'aujourd'hui ? Mais elles ne sont pas plus l'école chrétienne que la société capitaliste n'est l'ordre social chrétien. Allons-nous verser dans la pédagogie de l'instinct sublimé ? Pas plus que nos sociologues catholiques n'admettent les doctrines marxistes et bolchéviques. Par ailleurs, nous ne pouvons nous contenter d'une tactique de négation, d'autant moins que tout n'est pas à rejeter dans ce que proposent les novateurs. Qu'on me permette un fait personnel. J'exposai, il y a une année, dans le *Bulletin*, puis dans *Nova et Vetera*, un article de la *Somme* de saint Thomas sur l'art d'enseigner. Or, le principal coryphée de l'éducation nouvelle, M. Ferrière, déclarait à ce propos, dans la revue *Pour l'Ere nouvelle* : « Rarement nous avons rencontré nos idées essentielles commentées et développées avec plus de perspicacité et de justesse. » Alors si M. Ferrière se rencontre avec saint Thomas c'est que tout ce qu'il dit n'est pas à simplement nier et condamner ! Il faut, en effet, distinguer entre la doctrine que veulent inculquer aux enfants la plupart des partisans de l'éducation nouvelle et les procédés de leur enseignement. Ce que la plupart veulent enseigner, nous l'écartons sans hésiter, car c'est du pur paganisme. Mais leurs procédés sont souvent de réelle valeur, et nous pouvons d'autant mieux les adopter qu'ils sont nôtres, en de nombreux cas, qu'ils

font partie du trésor de notre tradition catholique et que nous les avons oubliés ou négligés bien à tort.

(Bulletin corporatif, organe de la Société fribourgeoise d'Education, 30 janvier 1928.)

* * *

L'école zurichoise. — Dans un entretien avec un rédacteur de la *Züricher Post*, le chef du Département de l'instruction publique du canton de Zurich, M. le conseiller d'Etat Mousson, a exposé les principaux problèmes à résoudre par ce canton dans le domaine de l'instruction publique. En avril probablement, le corps électoral zurichois votera sur la loi qui règle à nouveau les prestations financières de l'Etat. Cette loi ne modifie guère les traitements, mais décharge un peu les communes peu fortunées et améliore une partie des pensions de retraite. Dans le domaine secondaire, il faudra modifier les programmes des écoles qui conduisent à l'école industrielle, où la durée des études n'est que de 4 ½ ans, pour satisfaire aux exigences du nouveau règlement fédéral de maturité. Au Gymnase cantonal de Winterthour, il y aura lieu de renoncer à l'heure de leçon de 40 minutes, dont les résultats n'ont pas été heureux, pour celle de 50 minutes. M. Mousson estime que l'enseignement ménager devra être rendu obligatoire pour les jeunes filles. A l'Université, la reconstruction de la clinique chirurgicale, encombrée, a un caractère urgent. Le chef du Département n'est pas favorable à l'idée d'une répartition des Facultés entre universités, mais il croit que les universités pourraient s'entendre au sujet de quelques enseignements spéciaux qui n'ont pas besoin d'être donnés dans toutes.

La loi scolaire allemande. Voici la teneur du projet de compromis que les partis de gouvernement, après de longues délibérations, ont élaboré touchant le paragraphe 16 du projet de loi scolaire, qui donne aux Eglises le droit de surveillance sur l'enseignement religieux dans les écoles allemandes :

1° Indépendamment du droit de surveillance de l'Etat, prévu dans les articles 114 et 149 de la Constitution de Weimar, il est accordé aux communautés religieuses les moyens de se convaincre que l'enseignement religieux donné dans les écoles est conforme à leurs principes.

Les autorités compétentes des communautés religieuses (évêques, doyens et chanoines) ont, à cet effet, le droit de regard sur l'enseignement religieux. Ce droit ne peut être délégué aux prêtres de la localité où se trouve l'école ;

2° Les communautés religieuses et leurs représentants n'ont pas le droit de contrôler les cours des instituteurs ;

3° Dans les régions du Reich où un accord est intervenu entre les autorités de l'Etat et les communautés religieuses, au sujet de l'enseignement religieux dans les écoles, on peut s'en tenir à cet accord.

Les pourparlers de la commission interfractionnelle des partis de gouvernement ont été interrompus sans que le centre et le parti populiste soient arrivés à un accord relativement au maintien des écoles interconfessionnelles dans le sud de l'Allemagne, notamment en Bade et Hesse.

Le parti populiste a déclaré qu'il persisterait à demander le maintien définitif des écoles interconfessionnelles — auxquelles le centre ne veut accorder

qu'un sursis de dix ans — avec d'autant plus de persistance qu'il a cédé dans la question du contrôle de l'enseignement religieux.

Au Pérou. Une idée intéressante nous vient du Pérou. Dans toute l'étendue de la République, le premier dimanche d'avril est solennisé spécialement comme *jour des maîtres*. Le décret qui institue cette journée la motive comme propre, d'une part, à accroître la gratitude et le respect des élèves à l'égard des instituteurs, d'autre part à augmenter chez les maîtres le sentiment de l'importance de leur mission envers le pays tout entier.

VARIÉTÉ

LES HUMBLES

Le village était situé à mi-côte : un peu plus haut que les vignes, un peu plus bas que la forêt. La population, pauvre et laborieuse, ne connaissait ni les aises, ni le repos. La vie était rude pour les hommes occupés presque toute l'année aux dangereux et pénibles travaux de la forêt. Elle l'était aussi pour les femmes qui, outre les occupations domestiques, cultivaient un peu de terrain et descendaient chaque semaine deux fois à la ville voisine, distante de six kilomètres, pour vendre, au marché, des légumes, des fruits, des œufs, qu'elles transportaient soit dans des poussettes, soit dans des hottes lourdement chargées. On les voyait, par tous les temps, la face résignée, luttant contre l'âpre bise ou courbant le dos sous les averses.

La vie n'y était pas rose non plus pour l'instituteur. Aucun gain accessoire : ni leçons particulières, ni comptabilités à mettre à jour, ni mesurages à faire, ni domaines à gérer. Rien que le traitement tout sec, — un peu moins de 4 fr. 50 par jour, — point de combustible, point de « plantage, » simplement un logement étroit et un tout petit jardin. A côté de cela, une population hostile, ne comprenant pas qu'on refusât des congés ou qu'on gardât, après la classe, des enfants n'ayant pas su leurs leçons ou s'étant mal conduits, car leur travail faisait besoin à la maison.

* * *

Par un matin de novembre, je gravissais l'escalier qui, du préau, conduit à la salle d'école. Je remarquai qu'il était fort sale. Je croisai même une poule qui y avait déposé des ordures et qui, à mon approche, s'enfuit en piaillant.

Quand j'entrai dans la classe, je trouvai chacun au travail. Le maître, tout jeune, mais déjà chargé de famille, dirigeait son petit monde avec entrain et savoir-faire. Les cahiers étaient bien tenus et régulièrement corrigés. Les élèves répondaient d'une manière correcte. On sentait qu'il s'accomplissait dans cette classe un travail sérieux.

— Je suis content de vous, dis-je au maître. Vous prenez de la peine et vous obtenez de bons résultats. Continuez à progresser. Promettez-moi cependant de ne plus laisser circuler des poules dans les escaliers, car elles y déposent des ordures, ce qui n'est guère tolérable.

— Oh ! monsieur l'inspecteur ! des poules ! Je n'en ai qu'une.

* * *

En entendant cela, les larmes me vinrent aux yeux, et je regrettai mon observation, si justifiée fût-elle.

Je me représentai la vie de cet instituteur qui, avec moins de 135 fr. par mois, devait subvenir à l'entretien de six personnes. Je vis *cette* poule, nourrie avec les épis ramassés par les enfants, et dont la ponte, attendue avec anxiété, était recueillie avec joie. Je pensai à ces deux ou trois lapins pour lesquels on cueillait l'herbe du bord des routes, à ce petit jardin cultivé avec art, à ces quelques groseillers dont les fruits étaient récoltés soigneusement, à ces fleurs de sureau, de bourrache ou de mauve que l'on séchait en prévision des indispositions de l'hiver.

Je songeai surtout à ces petits enfants, étroitement logés, maigrement nourris, insuffisamment habillés. Je revis cette vie de travail, de privations et d'économie — qui fut aussi la mienne — et où toute dépense imprévue : achat d'un vêtement neuf, note du médecin, était un sujet d'angoisse et d'effroi.

Oui, les instituteurs d'alors ont eu du courage et du mérite ! Jour après jour, malgré les soucis de tous genres, ils ont accompli joyeusement leur tâche. Et c'est pourquoi ils ont ému la conscience populaire, ils ont réveillé ce sentiment de justice qui se trouve au fond de l'âme vaudoise et ont pu obtenir — sinon pour eux, du moins pour leurs successeurs — cette amélioration matérielle tant attendue et si méritée.

F. MEYER.

PARTIE PRATIQUE

EXTRAITS DU BULLETIN

de la Société pour la diffusion de l'énergie électrique en Suisse ¹.

A quoi peut servir un kilowatt-heure. — La puissance d'un appareil électrique est l'énergie qu'il faut lui fournir chaque seconde pour qu'il rende tel service ou exécute tel travail. Cette puissance se mesure en unités appelées watts ou en multiples du watt, soit l'hectowatt (100 watts) et le kilowatt (1000 watts), de même que les longueurs se mesurent en mètres, hectomètres et kilomètres.

L'énergie totale consommée par notre appareil dans un temps donné sera, naturellement, d'autant plus grande que, d'une part sa puissance, exprimée en watts ou en kilowatts, sera plus élevée et que, d'autre part, le nombre de secondes comprises dans le temps donné sera plus grand : en d'autres termes, l'énergie consommée par l'appareil se calcule en multipliant la puissance, exprimée en watts ou multiples du watt, par le temps exprimé en secondes. Mais, pratiquement, on substitue l'heure à la seconde et les unités industrielles d'énergie sont le watt-heure, l'hectowatt-heure et le kilowatt-heure.

C'est généralement sous forme de kilowatt-heure (en abrégé kwh) que les entreprises de distribution d'énergie électrique facturent le « courant » à leurs clients.

Voici quelques-uns des services que peut fournir un kilowatt-heure :

¹ Donnés à titre de documents pour l'illustration de leçons sur l'électricité.

Actionner, pendant une heure, un moteur d'un cheval. Elever de 15° à 100° C la température de 10 litres d'eau. Repasser pendant 2 ½ heures au moyen d'un fer de 400 watts. Actionner pendant une trentaine d'heures une machine à coudre. Alimenter pendant 40 heures une lampe électrique diie de 25 watts, ou pendant 25 heures une lampe de 40 watts. Elever de 20° C par rapport à la température extérieure la température d'un local de 17 mètres cubes. Par exemple, porter à 18° C la température du local, celle de l'air extérieur étant de -2° C. Ce qui revient à dire qu'il faut prévoir une puissance de 3 watts par mètre cube de local et par degré de différence entre la température extérieure et la température intérieure désirée. Traire 20 vaches à la machine. Ecrémer 400 litres de lait. Baratter 1000 litres de crème. Malaxer 200 kilos de beurre. Fouler 10 000 kilos de vendange. Remplir et boucher 250 bouteilles. Pétrir 8 sacs de farine. Concasser 100 kilos de seigle. Concasser 300 kilos de maïs.

Il est bien entendu qu'au point de vue de la dépense, il est tout à fait indifférent de consommer 1 kilowatt pendant 10 heures ou 10 kilowatts pendant 1 heure, ou 5 kilowatts pendant 2 heures ou 2 kilowatts pendant 5 heures, puisque dans chacun de ces cas, le produit des kilowatts par les heures, qui mesure cette consommation, est le même, soit 10 kilowatts-heure.

L'art dentaire et la soudure électrique. — Il y a longtemps que les dentistes font usage de l'électricité, soit pour chauffer leurs thermo-cautères, soit pour actionner, au moyen d'un moteur et d'un « flexible », ces petites « fraises » dont la révolution à l'intérieur des dents cause tant de volupté au patient ! Mais c'est depuis fort peu de temps seulement qu'ils confectionnent électriquement des soudures dans la bouche de leurs clients. Il ne s'agit pas, bien entendu, de soudures du genre de celles que les ferblantiers font à l'aide de fers et lampes *ad hoc* d'esprit de sel, de borax et autres ingrédients : les délicats travaux de prothèse dentaire et la bouche des opérés s'accommoderaient mal d'une technique aussi grossière.

On sait qu'on pratiquait naguère l'« aurification » des dents suivant deux procédés seulement : le martelage et l'incrustation. L'aurification par martelage lorsqu'elle est exécutée avec tout le soin nécessaire, est certainement d'une excellente qualité, mais elle exige une grande adresse de la part de l'opérateur et beaucoup d'endurance de la part de l'opéré, car les ébranlements de la tête causés par les chocs du marteau à ressort ne sont rien moins qu'agréables. Quant à l'aurification par incrustation, c'est-à-dire l'obturation au moyen d'un morceau d'or façonné par moulage de la cavité à combler, elle est rapide et n'est point douloureuse, mais elle n'est pas toujours absolument hermétique. Or, un troisième procédé, l'aurification par soudage électrique, est susceptible, paraît-il, de réunir les avantages du martelage et de l'incrustation, tout en éliminant leurs défauts. Dans cette méthode, le marteau au moyen duquel le dentiste forgeait l'or dans la cavité à obturer est remplacé par une électrode branchée sur la canalisation de lumière par l'intermédiaire d'un petit transformateur qui abaisse la tension du courant à 4 volts. En vérité, cette tension appliquée pendant quelques instants suffirait à porter le métal au rouge blanc ; aussi ne laisse-t-on le courant agir que sous forme de très brèves pulsations

réglées automatiquement par un commutateur électrique. A chacune de ces pulsations, les interstices imperceptibles séparant les particules d'or introduites dans la cavité offrent une résistance au passage de l'énergie électrique qui, se transformant en chaleur, provoque le soudage des surfaces métalliques demeurées jusqu'alors en contact imparfait ; au surplus, ce procédé n'est qu'une application, mais affinée, du soudage électrique dit « à résistance », par opposition au soudage électrique « à l'arc », et utilisé, depuis longtemps, dans l'industrie, à la fabrication des boîtes de conserves alimentaires, par exemple.

La soudure électrique est encore appliquée, très avantageusement, à d'autres travaux de prothèse dentaire, tels le montage des « crampons » en platine qui était naguère très difficiles et certaines manipulations des « couronnes » et « ponts » qui se font maintenant directement dans la bouche du patient, sans qu'il soit incommodé, dit-on.

Emploi, dans l'industrie, des vêtements chauffés électriquement. (El.) — Les vêtements chauffés au moyen du courant électrique, qui sont depuis longtemps en usage dans le monde des automobilistes et des aviateurs, font maintenant partie de l'outillage industriel, parce qu'ils sont propres à rendre de précieux services lors de l'exécution de nombreux travaux en plein air, pendant la saison froide. C'est ainsi que furent équipés d'un vêtement chauffé électriquement, à l'aide d'un appareil à débit de chaleur réglable, les monteurs qui procédèrent, en décembre 1925 et janvier 1926, à l'assemblage des tôles du grand silo à alumine que la Société suisse pour l'industrie de l'aluminium a fait édifier, à Chippis, en Valais. Les constructeurs de cet ouvrage ne purent que se féliciter de cette innovation qui abrégea la durée du montage et procura aux ouvriers un confort très apprécié.

LES LIVRES

Aux anciens. — « *Ce Bulletin paraît quatre fois par année. Il est rédigé et administré par l'Ecole normale.* »

C'est de l'Ecole normale vaudoise qu'il s'agit. M. Chevallaz, directeur, en précise le but : guider les maîtres dans leurs études personnelles, maintenir leur intérêt pour l'Ecole par des chroniques régulières.

But louable entre tous ; mais ne pourrait-il être atteint par le *Bulletin S. P. R.* et l'*Educateur* ?

M. Chevallaz a collaboré quelquefois à nos journaux ; je suis heureux d'annoncer qu'il continuera de le faire, et — si possible — de façon plus active. C'est dire l'accueil que nous réservons à ce qu'il voudra bien nous communiquer. Ce qui m'amène à ceci :

Nous avons en Suisse romande des centres pédagogiques où il se fait d'excellent travail : Porrentruy, Delémont, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Genève, pour ne citer que les principaux. Genève mis à part, on ne trouve pas à propos de nous en informer.

Je le regrette.

Avant de regarder par-dessus les murs, il serait utile de voir ce qui se passe

dans notre propre maison. Nous en retirerions tous un bienfait intellectuel et moral, et peut-être une plus grande foi en notre œuvre.

A notre époque où les questions pédagogiques sont débattues par tout le monde dans tous les journaux, ne serait-il pas *urgent* de concentrer nos efforts pour l'affirmation d'une doctrine applicable dans nos écoles publiques ? Ne serait-il pas *urgent* de rassurer ceux qui doutent ?

Il me semble que voilà une tâche belle entre toutes et généreuse, de nature à tenter nos directeurs, nos inspecteurs et en général ceux que leurs compétences établissent guides parmi nous.

L'*Educateur* est à leur disposition.

A. ROCHAT.

La Nouvelle Semaine artistique et littéraire. — *Rédaction* : Charly Guyot, Boudevilliers. — *Administration* : 1, rue du Musée, Neuchâtel.

Sommaire du N° 1 du 11 février : A nos lecteurs. — *Guy de Pourtalès* : Sur le romantisme. — *M. Muret* : Chronique politique ; l'optimisme est-il permis ? — *E. Buenzod* : Le voyage. — *L. Debarge* : Souvenirs. — *J. Piaget* : Pour l'étude de la psychologie. — *Echos de partout* : L'éternel Robinson. — Thomas Hardy et Alain-Fourrier. — Encore M. Luther de M. Maritain. — Les Tharaud chez Barrès. — Comment on juge M. de Montherlant. — Atmosphère suisse. — Mort de l'abonné. — Les livres nouveaux.

La direction nous écrit : « Cette publication prend en quelque sorte la place laissée libre par la disparition de l'ancienne *Semaine littéraire*, si vivement regrettée par le public romand.

» Ayant appris que l'ancienne *Semaine littéraire* faisait un rabais aux instituteurs, le Comité a décidé de témoigner, lui aussi, l'intérêt qu'il leur porte en leur accordant une réduction sur le prix de l'abonnement annuel.

» Ainsi, le prix d'abonnement est réduit pour tous les instituteurs, de 11 fr. 50 à 9 fr. 50 pour 1928 — et de 12 fr. 50 à 10 fr. 25 pour les années suivantes. »

Nous souhaitons prospérité et par conséquent longue vie à la *Nouvelle Semaine artistique et littéraire*.

A. R.

La femme suisse, éducation dans la famille, l'école et la société. — Sous ce titre, notre collaboratrice Mlle Marguerite Evard, docteur ès lettres (37, rue D. Jeanrichard, au Locle), lance un questionnaire détaillé, que plusieurs de nos lecteurs tiendront sans doute à se procurer. Les renseignements et les opinions recueillis serviront à une monographie qui sera éditée par l'Exposition nationale du travail féminin, à Berne, en juillet.

P. B.

Cahiers à colorier Robert. — R. Machtzum, Belles-Roches, Lausanne. — Viennent de paraître : *Les Fées*, le *Petit Poucet* ; puis le *Savetier et le Financier*, le *Cheval et l'âne*, en un fascicule.

Les qualités signalées dans la notice bibliographique de l'*Educateur* du 7 janvier distinguent cette nouvelle série. Nous ne saurions la recommander trop chaleureusement.

A. R.



Le Succès Pédagogique

c'est la

Méthode de Violon

de

FERDINAND KUECHLER

Jugez vous-même et demandez gratuitement un spécimen et les jugements des
compétences de la

Maison d'Édition : **HUG & Co, BALE**

Le Laboratoire scolaire

ne sera plus une cause de souci pour le professeur de chimie, si vous vous adressez à moi en toute confiance, en me faisant savoir quels **articles supplémentaires** et **quelles nouvelles acquisitions** vous désirez. Je puis livrer immédiatement, sans délai, des **laboratoire complets** ou aussi des **pièces séparées**, exécutées en tous genres, dans ma propre verrerie, selon vos désirs.

Ma maison qui s'est adaptée entièrement aux besoins de l'école, vous garantit la qualité et une prompte livraison.

Carl Kirchner, Freiestrasse 12, Berne.

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES

recommandez les maisons ci-dessous et
faites-y vos achats.

N'oubliez pas que la

TEINTURERIE LYONNAISE
LAUSANNE (CHAMBLANDES)

vous nettoie et teint, aux meilleures conditions, tous les vêtements défraîchis.

PÉDAGOGIE ALIMENTAIRE

Cette branche délaissée est la seule source de Santé et de Beauté. Les maladies et la vieillesse prématurée se guérissent par le système du Prof. MONO, Paris, 24, rue de Constantinople (8^e). Lisez ses livres : **Discours sur l'Alimentation, Santé et Guérison par l'Alimentation.** Les deux : 42 fr. franç. Etranger port en plus. *Rajeunissement des organes usés et de la face en trois mois.*

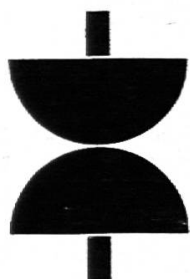
ON CHERCHE

une famille d'instituteur aimant et ayant l'habitude des enfants, qui prendrait

EN PENSION

pendant les vacances du 25 mars au 15 avril et du 23 septembre au 14 octobre, un garçonnet de 12 ans de la Suisse allemande désireux de se familiariser avec la langue française. Bons soins et vie de famille exigés, de même qu'on désire la compagnie de garçonnet du même âge.

Offres avec prix à **M. C. Kappeler-Arnold**, Seftigenstrasse 53, **Berne**.



*Impressions
en toutes langues
anciennes et modernes*

Imprimeries Réunies S.A.

Téléphone 83.91 Lausanne Au de la Gare. 23

POUR TOUT

ce qui concerne la publi-
cité dans l'Éducateur et le
Bulletin Corporatif, s'a-
dresser à la Soc. anon.

PUBLICITAS

RUE RICHARD 3

LAUSANNE



L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

ET DE L'INSTITUT J. J. ROUSSEAU

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

RÉDACTEURS :

PIERRE BOVET
Florissant 47, GENÈVE

ALBERT ROCHAT
CULLY

COMITÉ DE RÉDACTION :

J. TISSOT, Lausanne.

H.-L. GÉDET, Neuchâtel.

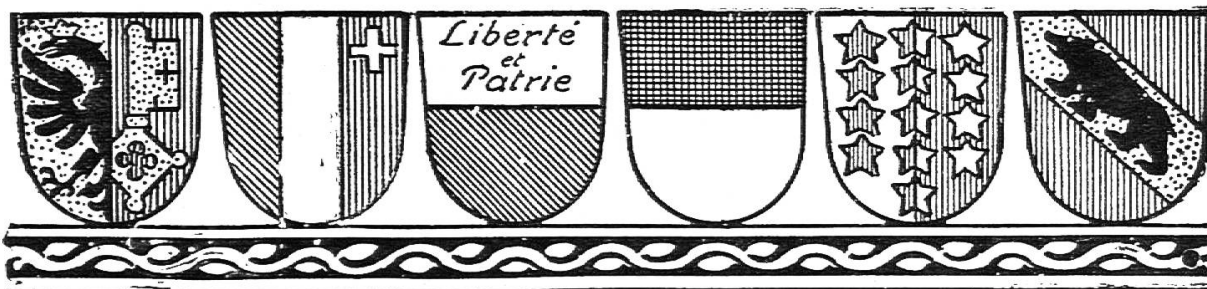
J. MERTENAT, Delémont.

R. DOTTRENS, Genève.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL

VEVEY - MONTREUX - BERNE



ABONNEMENTS : Suisse, fr. 8. Etranger, fr. 10. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse, fr. 10. Etranger, fr. 15.
Gérance de l'Éducateur : LIBRAIRIE PAYOT & Cie. Compte de chèques postaux II. 125. Joindre 30 cent. à toute
demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S. A., Lausanne, et à ses succursales.
SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Un appétit monstre.

L'appétit, comme vous le savez, est le meilleur baromètre de l'état de santé de vos enfants. Le manque d'appétit annonce généralement l'approche d'une maladie.

Essayez le

JEMALT

du Dr Wander.

L'attestation suivante d'une institutrice vous donnera une idée de l'action du Jemalt: « Enfant S. P., 9 ans. La cure de Jemalt dura du 17 janvier au 26 février. L'enfant a pris la préparation avec plaisir. **La mère ne peut presque plus mettre assez sur la table. L'enfant, dit-elle, a un appétit monstre!** »

Influence sur la mine: Celle-ci est devenue florissante.

Influence sur la vivacité: Plus de fatigue ou d'apathie comme auparavant.

Influence sur le travail: L'enfant est devenu excellent élève.

Le Jemalt stimule l'appétit et fortifie comme l'huile de foie de morue, mais sans avoir l'odeur répugnante de celle-ci, qui empêche tant d'enfants de la prendre. Le Jemalt est une poudre granulée, au goût agréable et qu'on supporte très bien; les enfants le considèrent comme une friandise.

Le Jemalt est en vente dans toutes les pharmacies et drogueries
au prix de 3 fr. 50 la boîte.

Dr A. WANDER S. A., BERNE

**Sans le goût désagréable, ni la forme
huileuse de l'huile de foie de morue**